

CERTIFICAT D'EXAMEN
N° 97.00.270.001.1 DU 16 SEPTEMBRE 1997

Appareil de contrôle et de programmation
HELMUT KLEIN
type MTG 10 pour chronotachygraphes

LE PRESENT CERTIFICAT D'EXAMEN EST PRONONCE EN APPLICATION DU DÉCRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 MODIFIÉ RELATIF AU CONTRÔLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DÉCRET N° 81-883 DU 14 SEPTEMBRE 1981 RELATIF AUX MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CHRONOTACHYGRAPHES UTILISÉS DANS LES TRANSPORTS PAR ROUTE, MODIFIÉ PAR LES DÉCRETS N° 86-1071 DU 24 SEPTEMBRE 1986 ET N° 86-1130 DU 17 OCTOBRE 1986 ET DES DEUX ARRÊTÉS PRIS POUR SON APPLICATION : L'ARRÊTE DU 14 SEPTEMBRE 1981 MODIFIÉ ET L'ARRÊTE DU 1^{ER} OCTOBRE 1981 MODIFIÉ.

FABRICANT

HELMUT KLEIN GmbH, Steinenlandstrasse,
75181 Pforzheim, Allemagne.

DEMANDEUR

Société FLIP ELEC, 45, allée du Mens, 69100 Villeurbanne, France.

CARACTERISTIQUES

L'appareil HELMUT KLEIN type MTG 10 permet le contrôle, la programmation des chronotachygraphes ainsi que la réalisation de disques d'essais sur les chronotachygraphes électroniques.

Cet appareil présente deux sorties se branchant directement sur le chronotachygraphe. C'est un générateur d'impulsions programmable alimenté par un accumulateur ou une pile de 9 V. Il est équipé d'un logiciel identifié par le numéro de version 1.00-9.

Il comporte en face avant : un afficheur et un clavier de commande à 16 touches.

1. Dispositif d'affichage

Il s'agit d'un indicateur à cristaux liquides. Cet afficheur à 2 lignes de 16 caractères permet l'indication des vitesses (en km/h), des distances (en mètres), des coefficients caractéristiques (en imp/km), du temps (en secondes). Une version MTG 10 A permet l'affichage de l'erreur de l'horloge du chronotachygraphe (en secondes par 24 heures ou en minute par mois pour l'option «contrôle de la montre»).

2. Clavier de commande

Ce clavier comporte 10 touches numériques servant à introduire manuellement la valeur du paramètre sélectionné et 16 touches de fonctions représentant les différents modes de contrôle ou de programmation (voir manuel d'utilisation).

3. Fonctions

3.1. Comptage des impulsions

Pour la détermination du coefficient caractéristique du véhicule, il peut être utilisé comme

compteur d'impulsions à partir de la prise de contrôle du chronotachygraphe ou de la sortie de boîte de vitesse pour les chronotachygraphes non pourvus d'une prise de contrôle et même à partir d'un émetteur d'impulsions à 100 imp/tr monté sur l'arbre de sortie des boîtes de vitesses mécaniques.

3.2. Mesure de la constante de réglage des chronotachygraphes

Cette mesure n'est possible que sur les appareils équipés d'une prise de contrôle. Le MTG 10 fournit, via la prise de contrôle, des impulsions et il détermine le nombre d'impulsions émises entraînant l'émission par le chronotachygraphe du nombre d'impulsions correspondant à une distance parcourue de 1 km.

3.3. Contrôle de la distance parcourue

Le MTG 10 envoie des impulsions converties en distance à partir de la constante du chronotachygraphe. Le contrôle de la distance parcourue est alors réalisé à partir de la comparaison de la distance affichée sur le chronotachygraphe avec celle indiquée par le MTG 10.

3.4. Contrôle des vitesses

Le MTG 10 envoie des impulsions à une fréquence calculée à partir de la constante du chronotachygraphe. On détermine l'erreur sur la mesure de vitesse en modifiant la fréquence des impulsions émises jusqu'à ce que l'aiguille du tachymètre indique le milieu du trait du cadran.

3.5. Réalisation de disques d'essais

Cet appareil permet la programmation de l'exécution de disques d'essais par mémorisations successives d'un certain nombre de séquences à vitesses et durées variables ; chaque séquence pouvant être programmée par périodes allant de 1 seconde à plusieurs heures.

Pour obtenir les disques d'essais nécessaires à la vérification périodique des chronotachygraphes, il faut programmer le cycle d'essais défini, avec les paliers de vitesse correspondants, par le menu « Définition progr ».

3.7. Modification de la constante de fonctionnement du chronotachygraphe

Le MTG 10 permet de modifier la constante du chronotachygraphe KIENZLE 1319 pour l'adaptation de celle-ci au coefficient caractéristique du véhicule.

3.8. Fonctions complémentaires

Le MTG 10 offre la possibilité d'émettre des signaux à une fréquence prédéterminée. Cette

fonction qui peut être utilisée par exemple pour le contrôle des limiteurs de vitesse ou des compte-tours n'est pas visée par le présent certificat d'examen.

3.9. Programme de contrôle

Le MTG 10 est alimenté par une pile intégrée. Si sa tension baisse en dessous d'une valeur prédéterminée, une alarme visuelle et sonore est générée et toute nouvelle mesure est bloquée.

4. Caractéristiques de fonctionnement

Les principales caractéristiques techniques de fonctionnement sont :

- Etendue de réglage des vitesses : 10 à 180 km/h (échelon de 0,1 km/h pour le contrôle et la programmation)
- Etendue de l'indication de distance : 1 m à 9 999 m
- Coefficient caractéristique admissible : 2 400 à 18 000 imp/km pour V_{max} 140 et 180 km/h
2 400 à 24 000 imp/km pour V_{max} 125 km/h
- Température admissible : - 5 °C à + 50 °C
- Plage de fréquence : de 10 à 999,9 Hz.

SCELLEMENT

Le boîtier de cet appareil de contrôle et de programmation étant fixé par 4 vis, le scellement s'effectue sur l'une des vis à l'aide d'un plomb en matière plastique rouge à l'empreinte du poinçon des essais partiels.

INSCRIPTIONS

Le boîtier de cet appareil de contrôle et de programmation est muni d'une plaque d'identification où sont mentionnés :

- le nom du fabricant ;
- la référence du modèle ;
- le numéro de série de l'appareil et l'année de fabrication ;

et d'une plaquette d'identification autocollante et autodestructive où sont portés :

- le numéro et la date du présent certificat d'examen ;
- le type ;
- le nom du demandeur.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Lors de la vérification avant mise en service et après réparation, les erreurs maximales tolérées sont fixées, en valeur relative, à $\pm 0,3 \%$ pour la vitesse et $\pm 0,1 \%$ pour la distance.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de la région Rhône-Alpes sous la référence DA 24-526 et chez le demandeur.

VALIDITE

Le présent certificat d'examen a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

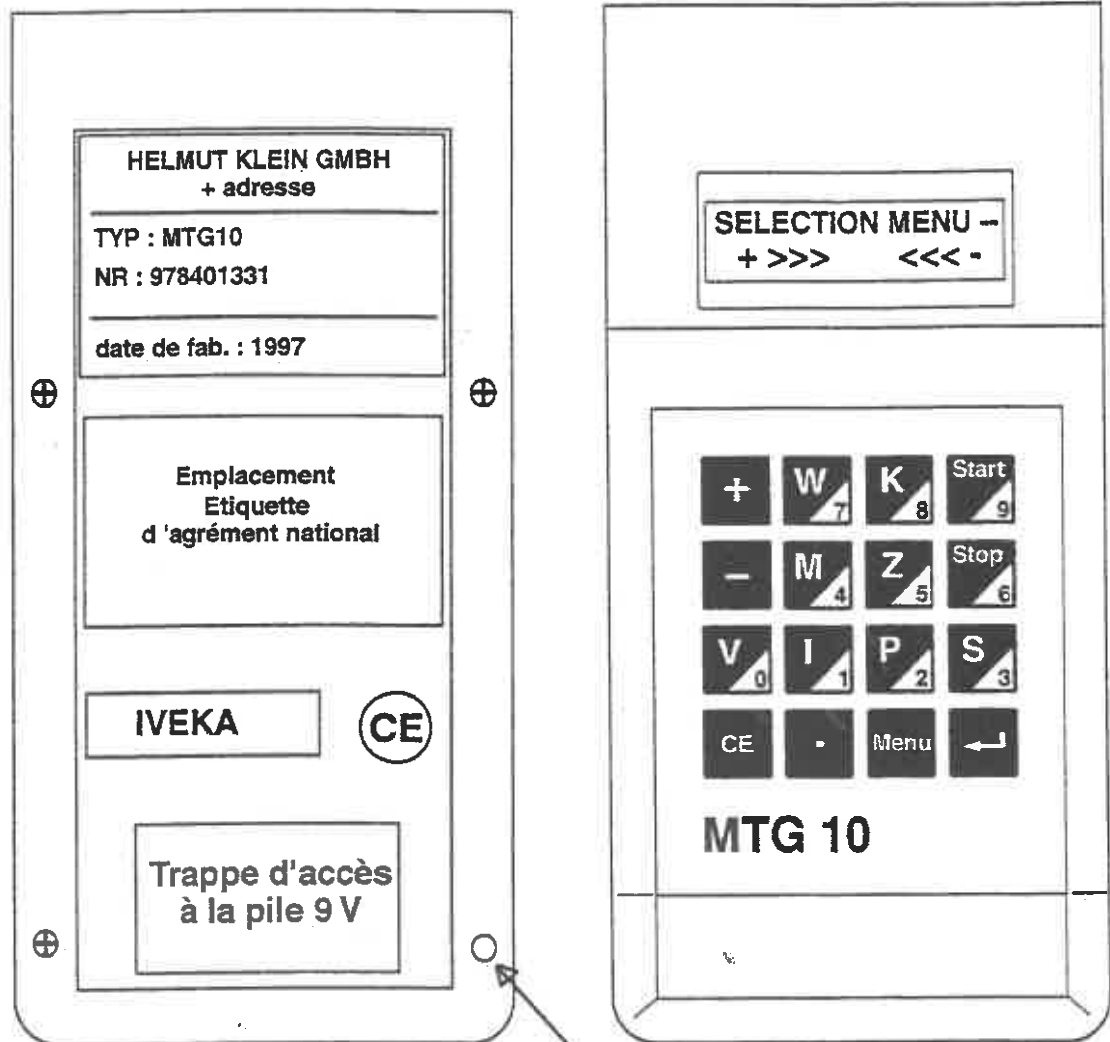
ANNEXE

Schémas n° 6452 des faces avant et arrière de l'appareil.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :
PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,
J.F. MAGANA

■ N° 6452

APPAREIL DE CONTROLE ET DE PROGRAMMATION HELMUT KLEIN, MTG 10 POUR CHRONOTACHYGRAPHES



Scellement de l'appareil
à l'aide
d'un plomb en PVC rouge
sur l'une
des 4 vis de fixation